

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
HAUT CHEMIN**

6, Rue Dalotte
AVANCY
57640 SAINTE-BARBE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

03 87 77 06 52

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 19 décembre à 19 heures 30, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de VREMY, sous la présidence de Monsieur André HOUPERT.

ETAIENT PRESENTS :

BURTONCOURT :	HOUPERT André, MICHEL Daniel,
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	CRIDELICH Jérôme,
LES ETANGS :	LEGENDRE Yves, REMION Jacky,
FAILLY:	TETERCHEN Roland, DALSTEIN Alain,
GLATIGNY :	STALLONE Victor, HOUZELLE Marie-Louise,
HAYES :	KEIL André, BOURY Claude,
SAINT-HUBERT :	HARAMBOURE Jean,
SAINTE-BARBE :	SCHRECKLINGER Didier, BORNEMANN Gérard,
SANRY LES VIGY :	GUIRAUT Lionel, HOFFMANN Dominique,
SERVIGNY LES STE BARBE :	HEIB Anne-Marie,
VIGY :	/
VRY :	RITZ Jean-Marie, MAST Dominique.

ABSENTS EXCUSES :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	FERRIN Guido,
SAINT-HUBERT :	SALLERIN Roland.
SERVIGNY LES STE BARBE :	SIMON Joël
VIGY :	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, BOULANGER Hervé, VANZELLA Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie VIROT

M. Guido FERRIN a donné procuration à M. Jérôme CRIDELICH pour tous les points à l'ordre de jour.
M. Joël SIMON a donné procuration à Mme Anne-Marie HEIB pour tous les points à l'ordre de jour.
M. Nicolas LE BOZEC a donné procuration à M. Jean-Marie RITZ pour tous les points à l'ordre de jour.
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Roland TETERCHEN pour tous les points à l'ordre de jour.
M. Hervé BOULANGER a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre de jour.

PRESENTATION DE MATEC (AGENCE TECHNIQUE)

Monsieur Guillaume Desforges présente au conseil communautaire l'agence technique MATEC. Cette structure fonctionne depuis 6 mois. Il y a actuellement 470 collectivités adhérentes, des communes et des communautés de communes. Le montant de l'adhésion est de 0.50 € par habitant et par an et le Conseil Général apporte une contribution équivalente. A ce jour 80 conventions ont été signées.

Le but de Matec est de mettre à disposition des collectivités adhérentes des techniciens et ingénieurs (9 personnes) pour les aider dans leurs projets. L'Agence technique propose de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, elle n'intervient

pas en qualité de maître d'œuvre et ne réalise pas les travaux. Matec étudie l'opportunité des projets, leur faisabilité, aide à leur définition, au budget et au choix des entreprises.

CREATION DU RAM

Madame Stéphanie Dib, employée au sein de la CCHC depuis le 1^{er} décembre 2014 informe le conseil communautaire de la mission qui lui a été confiée, créer le projet de RAM et ensuite l'animer.

Pour réaliser le projet des enquêtes sont en cours, auprès des familles susceptibles d'être intéressées, et des assistants maternels du secteur (70 dans les communes de la CCHC) pour les informer des services qui pourront leur être rendus. Egalement à l'étude auprès des communes les locaux pour accueillir les animations

Le RAM aura deux fonctions principales : une veille juridique de manière à pouvoir assister les assistantes maternelles et les parents en toute circonstance, et des animations pour les assistants maternels, les parents et les enfants.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « CLECT ».

Le Président informe le conseil communautaire que la commission locale d'évaluation des charges transférées n'a pas modifiée la répartition actée par le conseil communauté en date du 29 avril 2014 n'ayant pris aucune compétence des communes au cours de l'année 2014

DC N°075/2014 APPEL D'OFFRES « ORDURES MENAGERES ».

Le Président informe le comité des résultats de la réunion de la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture de plis pour la collecte des ordures ménagères

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier

Le lot N°1 « collecte des ordures ménagères » à l'entreprise SITA,

Le lot N°2 « traitement des ordures ménagères » à l'entreprise SITA,

Le lot N°3 « collecte du verre en apport volontaire » à l'entreprise MINIERIS, SAS,

Le lot N°4 « collecte du papier en apport volontaire » à l'entreprise VEOLIA,

Le lot N°5 « collecte des emballages ménagers » à l'entreprise SITA.

CHARGE le Président d'accomplir les formalités pour la mise en place de ces nouveaux marchés au 1^{er} janvier 2015.

DC N°076/2014 TARIF DES ORDURES MENAGERES POUR 2015

Suite aux résultats de l'appel d'offres des marchés de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, le Président propose deux solutions,

Soit d'augmenter les tarifs si le conseil communautaire décide de retenir la solution de base du lot N°1 « Collecte des ordures ménagères » de l'appel d'offres « ordures ménagères »,

Soit de conserver les tarifs en prenant la variante du lot N°1, à savoir collecte des ordures ménagères tous les quinze jours:

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

DECIDE de retenir la variante du Lot N°1 « collecte des ordures ménagères » collecte tous les quinze jours et de ne pas modifier les tarifs des OM pour 2015.

DC N°077/2014 APPEL D'OFFRES « ASSAINISSEMENT ».

Le Président informe le comité des résultats de la réunion de la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture de plis pour l'assainissement,

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier l'entretien des 11 lagunes à Monsieur François GODFRIN

DECIDE par 15 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions de confier le « Marché de prestation de service pour l'exploitation des stations d'épuration de Vigy, Faily et Méchy, de 9 postes de refoulement et de 34 déversoirs d'orages LOT N°1 » à l'entreprise LYONNAISE DES EAUX,

CHARGE le Président d'accomplir les formalités pour la mise en place de ces marchés au 1^{er} janvier 2015.

DC N°078/2014 AVENANT A LA CONVENTION DE COLLECTE SEPARÉE DES DEEE.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) concernant la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition d'avenant
AUTORISE le Président à le signer.

DC N°079/2014 CONVENTION D'ETUDE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR L'ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE.

Le Président informe le conseil communautaire que la Chambre d'Agriculture propose de réaliser un diagnostic agricole du territoire.

Cette étude comprend l'analyse générale des structures agricoles présentes à l'échelle communale et intercommunale et l'analyse des sites d'exploitation

Le coût de cette étude est de 7.500,00 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions,

DECIDE de faire réaliser le diagnostic agricole du territoire par la Chambre d'Agriculture pour un montant de 7.500,00 € HT

AUTORISE le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
AVANCY, le 22 décembre 2014
Le Président,
André HOUPERT.

